



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Le directeur académique des services départementaux de
l'éducation nationale du Bas-Rhin

Division du 1^{er} degré

Gestion collective

à

Affaire suivie par :
Nathalie REGNOUF
Tél. 03 69.20.93.11
Mél : nathalie.regnouf@ac-strasbourg.fr

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

65 avenue de la Forêt Noire
CS 30006
67083 STRASBOURG Cedex

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale, chargés de
circonscription du 1^{er}

Strasbourg, le 10 novembre 2021

Objet : priorités médicales et sociales / allègements de service - rentrée scolaire 2022

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des éléments suivants, relatifs aux priorités médicales et sociales ainsi qu'aux allègements de service pour la rentrée scolaire 2022.

a) Situations médicales et sociales :

- L'enseignant qui sollicite un examen particulier de sa situation dans le cadre du mouvement (personnel en situation de handicap, situation familiale grave, problèmes importants de santé, etc...) a la possibilité d'adresser dès maintenant, les informations médicales le concernant au service de la médecine de prévention : CANOPE 23, rue du Maréchal Juin 67000 Strasbourg
Mél : ce.medecine-prevention@ac-strasbourg.fr

Au vu des informations transmises, le médecin de travail jugera de la nécessité d'une consultation au service de médecine de prévention.

Secrétariat des assistantes sociales : Tél 03 88 23 35 29

Avant le 14 mars 2022 délai de rigueur, l'intéressé transmet la fiche de visite portant l'avis remis par le médecin de prévention et/ou le rapport remis par l'assistante sociale au directeur académique. Un courrier explicatif de la part de l'enseignant doit accompagner l'avis du médecin.

b) Allègements de service :

L'article 7 du décret n°2007-632 du 27 avril 2007 prévoit la possibilité, en fonction de l'état de santé d'un agent, de lui accorder un allègement de service dans la limite d'un tiers tout en lui conservant l'intégralité de son traitement. Les allègements de service, qui correspondent à un accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne peuvent être qu'exceptionnellement reconduits.

Avant le 14 mars 2022 délai de rigueur, l'intéressé transmet au directeur académique, sous couvert de son inspecteur de circonscription, la demande d'allègement de service complétée et signée ci-jointe auquel il joindra la fiche du médecin de prévention..

Pour le directeur académique
L'adjoint au directeur académique chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

A retourner à la DSDEN Division du 1^{er} degré 65 avenue de la Forêt Noire
CS 30006 67083 STRASBOURG CEDEX
avant le **14 mars 2022** délai de rigueur

Les allègements de service, qui correspondent à un accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne sont pas reconduits de manière automatique.

☐ 1^{ère} demande

☐ Renouvellement

Nom..... Prénom

Né(e) le.....

Adresse personnelle : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone Portable Mail

Grade Spécialité.....

Circonscription :

Etablissement d'affectation :

A titre ☐ définitif ☐ provisoire
☐ temps plein ☐ temps partiel-quotité :%

Etes-vous reconnu(e) travailleur handicapé ? ☐ OUI ☐ NON
(Si oui, joindre une copie de l'attestation transmise par la MDPH)

Si non, demande en cours ? ☐ OUI ☐ NON

Avez-vous l'intention de solliciter un temps partiel pour la rentrée 2022/2023 :
☐ NON ☐ OUI quotité demandée :%

L'avis remis par le médecin de prévention suite à votre visite devra être joint au présent formulaire

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le présent formulaire et reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution des allègements de service.

Fait à :

le :

Signature :